



## PRÉFET DE LA RÉUNION

### Préfecture

Direction des relations externes  
Bureau du cadre de vie  
Secrétariat de la CDAC

Saint-Denis, le 25 février 2020

### **Arrêté n° 316/SG/DRECV/BCV portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial**

#### **LE PREFET DE LA REUNION,**

chevalier de la Légion d'honneur  
officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code du commerce ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret d'application n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition, au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial, à la nouvelle composition des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale, et à la demande d'habilitation ;

VU le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;

VU l'arrêté préfectoral n°1 du 2 janvier 2020 portant délégation de signature pour l'activité générale des services et l'ordonancement des dépenses et des recettes à M. Frédéric JORAM, secrétaire général de la préfecture de La Réunion ;

VU l'arrêté n° 3135/SG/DRECV/BCV du 26 septembre 2019 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial à La Réunion ;

VU le courrier de la chambre d'agriculture de La Réunion en date 4 février 2020 proposant M. Mathieu Vincent HUET, élu de cet organisme en remplacement de M. Frédéric VIENNE, aux fins de siéger à la commission départementale d'aménagement commercial en qualité de personnalité qualifiée représentant le tissu économique ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture,

## ARRETE

**Article 1 :** L'arrêté préfectoral n° 3135 du 26 septembre 2019 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial dans le département de La Réunion est modifié comme suit :

Collège n° 3: Tissu économique :

- M. Younous AMODE ADAME, membre de la chambre de commerce et d'industrie de La Réunion président de la commission commerce alimentaire à cette chambre,
- M. Bernard PICARDO, président de la chambre des métiers et de l'artisanat de La Réunion, titulaire, M. Jean Bernard DUGAIN du même organisme, suppléant ;
- M. Mathieu Vincent HUET, élu de la chambre d'agriculture de La Réunion.

**Article 2 :** Le reste sans changement.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général

  
Frédéric JORAM